



4, Rue des Chevaliers de la Table Ronde

35380 PAIMPONT

☎ : 02 99 07 81 95

E-mail : ecole.035086e@ac-rennes.fr

Site Internet : www.ecole-primaire-paimpont.ac-rennes.fr

1^{er} Conseil de la Terre

Date : 1^{er} avril 2022

Participants :

Élèves : classes de CE1/CE2 et CM1/CM2

Référent ATE : Régis SUPPER, Station biologique (Université de Rennes 1)

Enseignantes : Gladys DEBRAY et Agnès COLDEFY

Etape du projet

Choix du site

Axes d'étude

Choix des actions

Évaluation



1/ Introduire le projet d'ATE avec les élèves

La semaine précédant la sortie du 25 mars, un atelier philo est organisé dans chacune des classes. Les élèves vont ainsi se questionner sur la thématique en lien avec le projet d'Aire Terrestre Éducative en appréhendant les différents points de vue possibles, en se questionnant, tout en écoutant les autres membres du groupe.

Qu'est-ce que la nature ?

C'est la faune et la flore. Il y en a partout autour de nous. On peut y chasser. S'il n'y a plus de végétaux, les animaux ne peuvent plus se nourrir, les animaux qui mangent d'autres animaux n'ont plus à manger ... et les humains non plus. Un endroit calme et reposant, un endroit pour rêver, on peut y jouer et faire des cabanes. J'aime être dans la nature. On a besoin de la nature.

2/ Immersion par les sens des sites potentiels pour accueillir notre ATE

Au préalable, les enseignantes et le référent ont délimité une boucle de 3,7Km où chaque zone est accessible à 15 minutes à pied au maximum par les élèves. Les élèves ont appris à lire la carte (titre, orientation, légende, échelle) et ont cherché leurs repères autour de l'école.

Le 25 mars, les 38 élèves séparés en deux groupes mixtes (CE et CM mélangés) accompagnés chacun par trois adultes (une enseignante, un référent de la station biologique et un parent d'élève) ont exploré les sept zones répertoriées en se repérant à chaque déplacement sur leur carte en couleur. Au départ de l'école, chaque groupe a effectué le circuit dans un sens. Nous nous sommes retrouvés au lavoir.

1. Esplanade de l'Abbaye
2. Bois Jacob
3. Mare du Bois Jacob
4. Lavoir
5. Étangs communaux
6. Mare de la Moutte
7. Queue de l'étang

A chaque arrêt, les élèves utilisent leurs sens pour appréhender les différents sites et ils ont la possibilité de dessiner, d'écrire sur leur carnet personnel dédié au projet et ainsi favoriser une première lecture des paysages.



3/ Avoir une vision plus précise des espaces naturels et partager les différentes approches

Le 1^{er} avril, les 38 élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont à nouveau travaillé ensemble à l'école, cette fois. Sur une photocopie de la carte du circuit en A3, ils ont retracé le chemin parcouru. Individuellement, sur des ronds de papier de petite taille, ils ont dessiné de mémoire les six zones puis ont collé leurs dessins au bon endroit sur leur carte.



Dans un deuxième temps, les photos prises le jour de la sortie sont éparpillées sur un tapis dans la salle de motricité. Par groupes de six, les élèves doivent retrouver celles correspondant à une zone. C'est l'occasion d'échanges entre les élèves. Ils commencent à prêter attention aux détails qu'ils ont pu observer et définir plus précisément ce qui caractérise, à leurs yeux, chaque lieu. Puis, chaque groupe explique au reste du groupe, ce qu'il a remarqué et ce qui lui a semblé intéressant ou pas. « Il y a plein d'animaux. » « On entend les voitures. » (...)

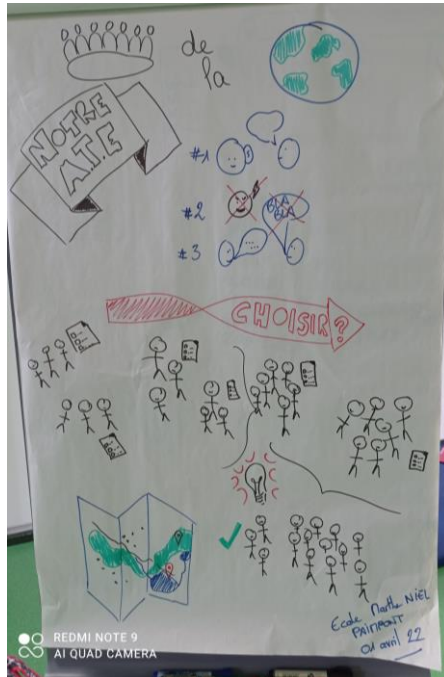


4/ Être acteur dans la détermination d'une zone susceptible d'accueillir notre ATE

Après un rapide rappel sur ce qu'on attend d'eux à ce stade, un remue-méninge est organisé.

Afin de faire réfléchir, susciter les questionnements et permettre une décision collective, les élèves sont répartis par groupes de deux, puis quatre ou cinq, puis huit ou neuf pendant 3 à 4 minutes à chaque fois pour se mettre d'accord. Sur un post-it, ils doivent répondre à deux questions :

- Quel site pourrait accueillir notre Aire Terrestre Éducative ?
- A votre avis, quels sont les intérêts du site que vous avez choisi ?



En synthèse collective, chaque groupe a désigné un secrétaire qui rapporte la décision du groupe.

Un consensus s'est dégagé sur deux sites : les étangs communaux et la mare de la Moutte. Ces deux zones ont l'avantage d'être situées dans un périmètre proche. Trois élèves avaient choisi le lavoir (espace privé) qui est relié aux étangs par le ruisseau de la Moutte. Des démarches vont être entamées auprès de la commune et du propriétaire du lavoir pour acter la décision des élèves.

En juin, une sortie est prévue sur les trois sites envisagés. Il s'agira d'une exploration plus ciblée permettant d'envisager les thématiques et les pistes de travail possibles.

